



Projet de la MRC – Améliorations locatives

AU :	Conseil d'administration
DE :	Judith Purves, Vice-présidente principale et chef de la direction financière
OBJET :	À titre d'information : En réponse à une question posée par le Président de la réunion du Conseil d'administration du 26 janvier 2017, ci-joint un résumé sur les améliorations locatives.
DATE :	10 février 2017



PROJET DE LA MRC – AMÉLIORATIONS LOCATIVES

RÉSUMÉ POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PROJET DE LA MRC – AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Conformément à la proposition de Broccolini et à ce qui est stipulé dans le bail,

Note :



PROJET DE LA MRC – AMÉLIORATIONS LOCATIVES



EXHIBIT 1

TABLEAU EXPLICATIF

1	HONORAIRES PROFESSIONNELS (Voir Section 10.2.1)	
	(a)	Architecte
	(b)	Ingenieurs
	(c)	Acousticien
	(d)	Scenographe
	(e)	Autres
		Sous-total Section 1 A
2	COÛT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS LOCATIVES (Voir Section 10.2.2)	
	2.3.1	Coffrages
	2.3.2	Armatures
	2.3.3	Accessoires
	2.3.4	Béton
	2.3.5	Mise en place et finition
	2.3.6	Travaux planelle spécifique
	2.4.1	Maçonnerie
	2.5.1	Métaux divers
	2.5.2	Allocation escalier ornementale (tout inclus)
	2.6.1	Ensemble de dalle flottante
	2.6.2	Charpenterie brute
	2.6.3	Menuiserie finition
	2.7.1	Isolation acoustique pulvérisée
	2.7.2	Imperméabilisation
	2.7.3	Dalles de patio (terrace enfant)
	2.7.4	Caïfeutrages
	2.8.1	Portes, cadres & quincailleries
	2.8.2	Portes spéciales
	2.8.3	Vitrages intérieurs
	2.9.1	Travaux de cloisons et plafonds
	2.9.2	Carrelage
	2.9.3	Tapis & revêtements de sol résilients
	2.9.4	Traitements acoustiques
	2.9.5	Plancher d'accès
	2.9.6	Peinture
	2.9.7	Revêtements spéciaux
	2.10.1	Signalisation
	2.10.2	Plans d'évacuations
	2.10.3	Compartiments et cabines
	2.10.4	Cloisons démontables
	2.10.5	Cloisons métallique
	2.10.6	Accessoires de toilette
	2.10.7	Spécialités postales
	2.10.8	Casiers
	2.10.9	Ensemble rangement coulissant
	2.10.10	Travaux relocalisations MAO
	2.11.1	Chambres studio préfabriquées
	2.11.2	Équipement scénographie
	2.12.1	Stores et couvre-fenêtres
	2.13.1	Blindage magnétique
	2.21.1	Suppression des incendies
	2.22.1	Plomberie
	2.23.1	CVAC
	2.24.1	Automatisation intégrée
	2.26.1	Électrique
	2.50.1	Allocation pour intégration des collections
	2.50.2	Allocation installation MAO non mentionnées
	2.50.3	Permis de construction
		Sous-total Section 2 B
3	CONDITIONS GÉNÉRALES DE CHANTIER (Voir Section 10.2.3)	
		Pourcentage sur le Sous-total des Section 1 et 2 (A+B)×X% = C
4	CONTINGENCES (Voir Section 10.2.4)	
5		
6		